



Pour diffusion immédiate : 13/12/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**EN CETTE JOURNÉE NATIONALE DU CHEVAL, LA GOUVERNEURE HOCHUL
SIGNE UNE LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES
ÉQUIDÉS**

La loi S.2163B/A.5109A interdit l'abattage des chevaux pour la consommation

***La loi S.1677A/A.3552A augmente les amendes en cas de vente d'équidés
handicapés***

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui une loi visant à prévenir la cruauté envers les équidés et à reconnaître la Journée nationale du cheval. La loi S.2163B/A.5109A interdit l'abattage des chevaux pour la consommation humaine ou animale. La loi S.1677A/A.3552A augmente les amendes en cas de vente d'équidés handicapés.

La gouverneure a déclaré : « Il y a près de 20 ans, le Congrès américain a déclaré le 13 décembre Journée nationale du cheval. Ici, à New York, nous marquons cette occasion en signant de nouvelles lois pour lutter contre la cruauté envers les animaux et les mauvais traitements infligés aux chevaux dans notre État ».

La loi S.2163B/A.5109A interdit l'abattage de chevaux pour la consommation humaine ou animale par des particuliers ou des sociétés.

Le sénateur Joseph P. Addabbo a déclaré : « Aujourd'hui, alors que nous célébrons la Journée nationale du cheval, c'est l'occasion de réfléchir à l'impact économique, historique et culturel significatif que les chevaux ont eu sur notre société. En l'honneur de cette journée spéciale, je remercie la gouverneure Hochul de signer mes deux projets de loi visant à protéger ces magnifiques animaux de la cruauté. Le premier projet de loi, S.1677A, renforce les sanctions par des amendes appropriées pour la vente de chevaux handicapés aux enchères et étend ces protections aux mules et aux ânes. Le deuxième projet de loi, S.2163B, interdit l'abattage des chevaux pour la consommation humaine et animale. Ces animaux, reconnus pour leur contribution au travail, à l'agriculture, aux loisirs, au transport et à d'autres fins, méritent d'être traités avec le plus grand soin, et je me joins à la gouverneure Hochul pour répondre au besoin de protection des équidés et à l'importance de cette cause, qui comprend la fin de l'abattage des chevaux et la prévention de la cruauté envers les animaux ».

Deborah J. Glick, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Je suis très heureuse que la gouverneure Hochul ait signé mon projet de loi interdisant la vente, l'achat ou le transport de chevaux à des fins d'abattage pour la consommation humaine. Ayant travaillé pendant 19 ans à l'élaboration de cette loi, c'est un grand jour pour l'État de New York et pour les chevaux qui méritent mieux que le sort que tant d'entre eux ont connu par le passé. Je tiens à remercier la gouverneure Hochul pour le soutien qu'elle a apporté à cette loi cruciale pour l'humanité ».

La loi S.1667A/A.3552A modifie les amendes pour la vente de chevaux handicapés dans les ventes aux enchères. Cette loi élargit également la protection des mules et des ânes. L'amende actuelle pour la vente de ces animaux n'est que de 5 dollars et n'a pas été modifiée depuis 1965.

Le membre de l'Assemblée J. Gary Pretlow a déclaré :« À l'occasion de la Journée nationale du cheval, je tiens à remercier la gouverneure Hochul d'avoir signé notre projet de loi visant à durcir les sanctions et à augmenter les amendes en cas de vente d'équidés handicapés. Chaque année, des milliers de ventes aux enchères de chevaux sont organisées aux États-Unis, attirant des agriculteurs, des éleveurs, des propriétaires de chevaux de loisir, des exploitants d'écuries et, malheureusement, des acheteurs d'abattoirs. L'actuelle violation pour les commissaires-priseurs d'accepter des chevaux maltraités ou négligés n'a pas été modifiée depuis 1965 et n'est donc passible que d'une amende de 5 dollars. Un montant aussi dérisoire ne dissuade pas de décharger des animaux malades ou blessés. Nous devons faire mieux ! »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)